

Fiche méthodologique 2 : Trouver le « bon » partenaire en France et au-delà et organiser la première rencontre

Dès lors que l'idée de coopération a été définie, il s'agit ensuite d'identifier les bons partenaires pour construire un projet commun. Comment rechercher et trouver le(s) partenaire(s) adapté(s) ? Comment organiser les premiers contacts ?

1. Engager la recherche de partenaires

↳ Les préalables

Avant de rechercher un partenaire, il est important d'avoir une idée relativement précise de ce vers quoi le GAL souhaite aller en matière de coopération. Ceci est important pour définir de manière précise le profil du partenaire. Ce travail peut-être réalisé avec les membres du GAL ou du Comité de programmation, au sein d'un groupe coopération par exemple.

« Il est indispensable de préciser les besoins et attentes de chacun (porteurs de projets privés, Comité de programmation, partenaires locaux...) ainsi que les objectifs et les attendus du projet en amont de la première rencontre. »

Jérémy Craipeau, Animateur GAL Volcans d'Auvergne

Des ateliers organisés et une stagiaire recrutée pour confirmer les premières pistes de coopération et lancer les recherches de partenaires au sein du GAL du Pays Voironnais

Le GAL Pays Voironnais a travaillé avec ses membres pour faire ressortir des enjeux partagés et identifier les thématiques potentielles de coopération. Pour les aider dans leur démarche, le GAL a organisé et animé des ateliers de créativité.

Le travail sur la coopération a pu être mené grâce à une stagiaire trilingue (français, anglais, allemand). Sa mission consistait à animer le groupe de travail local sur la coopération pour formaliser les projets, trouver les bons partenaires et construire les partenariats. L'animatrice LEADER a assuré l'animation générale du programme et les temps de travail sur la coopération ont été co-animés par la stagiaire et l'animatrice.

↳ Les principales étapes pour concrétiser la recherche de partenaires

- ✓ formaliser par écrit l'idée de coopération incluant aussi les motivations et les origines du projet, ce qui facilite l'appropriation du projet par tous les acteurs
- ✓ construire un noyau dur de partenaires locaux qui suivra le projet de coopération
- ✓ attendre la rencontre avec les partenaires pour faire évoluer et finaliser le projet de coopération et définir ensemble un projet véritablement commun
- ✓ préparer une annonce de coopération et définir les profils de territoires avec lesquels on souhaite coopérer : complémentarité des savoir-faire, des caractéristiques, similarité des enjeux, zone géographique ciblée...

La mobilisation du Réseau rural européen pour rechercher des partenaires : l'exemple du Pays Voironnais

Le GAL Pays du Voironnais a rédigé une offre de coopération (traduite en anglais) présentant le thème, les axes envisagés et les délais de réponse. Elle a été diffusée par le biais du Réseau rural européen. Au total, 35 GAL ont répondu à l'annonce. Le GAL du Pays Voironnais a donc organisé 2 jours de rencontres sur son territoire, ce qui a permis de sélectionner au final 7 territoires partenaires.

- ✓ s'appuyer sur des partenariats existants au sein des collectivités locales (Région, Département...) et sur des personnes ressources du territoire et des réseaux travaillant avec d'autres pays ou territoires : réseaux d'associations, existence d'une communauté issue d'un pays membre de l'UE ou hors UE...



A ne pas oublier !

- Consacrer le temps nécessaire à cette recherche de partenaires et à la clarification des objectifs de la coopération, ce qui est essentiel dans la mise en place du projet
- se doter de ressources humaines suffisantes pour animer cette réflexion
- s'assurer de l'adéquation entre le projet de coopération et la stratégie locale
- bien identifier le porteur du projet de coopération. Si le projet n'est pas porté par la structure porteuse du GAL, celui-ci doit toutefois être impliqué dans la définition et la mise en œuvre du projet

Les pièges à éviter...

- manque de cadrage du projet de coopération
- orientation du projet vers un jumelage et absence d'action commune
- insuffisance des moyens alloués à la coopération (humains et financiers)

Zoom sur la coopération avec des partenaires hors Union européenne

LEADER offre la possibilité aux GAL de coopérer au-delà des frontières de l'UE. Pour engager de telles coopérations, il est nécessaire de garder tout particulièrement en tête, quelques points clés :

- ✓ le partenaire hors UE doit être un territoire organisé avec un partenariat public-privé et une stratégie locale de développement ;
- ✓ vous devez connaître les règles et contraintes administratives et financières des autres partenaires pour le montage des projets et des actions. Attention au règlement des dépenses : celles-ci peuvent être différentes d'un pays à l'autre ;
- ✓ il est important de prévoir suffisamment de temps pour bâtir le projet ;
- ✓ le territoire chef de file doit être obligatoirement un GAL LEADER ;
- ✓ les GAL engagés dans la coopération doivent s'assurer de la légitimité des interlocuteurs à parler au nom du collectif d'acteurs du territoire partenaire.

2. Les premiers contacts et la première rencontre avec les partenaires

L'enjeu de la première rencontre

La vocation de la première rencontre est d'apprendre à se connaître, de vérifier le partage des enjeux des différents partenaires et d'aller plus loin dans la définition du projet commun.

Penser à une acculturation préalable pour dépasser les clichés et faire tomber les aprioris sur le/les pays partenaire(s), connaître les aspects culturels, les sujets sensibles...

Les acteurs à mobiliser pour une première rencontre

La coopération LEADER permet de soutenir non seulement les projets de coopération mais également la phase préparatoire, c'est à dire la première rencontre. Mais qui faut-il mobiliser pour ces premiers contacts ? Voici quelques premiers éléments de réponse issus de l'expérience des GAL :

- ✓ avoir un portage politique fort du projet est un atout (implication des élus) ;
- ✓ mobiliser les acteurs locaux qui vont être impliqués dans le projet et dans la mise en œuvre des actions : cela permet de structurer un premier groupe d'acteurs locaux ;
- ✓ identifier un acteur (animateur ou membre averti du GAL, animateur d'un réseau rural, expert externe, etc..) dédié à l'animation de la rencontre ;
- ✓ avoir, si possible, l'appui d'un bon traducteur pour la coopération transnationale si tous les partenaires ne parlent pas une langue commune ;
- ✓ ne pas mobiliser trop de participants lors de la première rencontre.

L'organisation de la première rencontre

Une première rencontre fructueuse nécessite d'être préparée en amont pour assurer des résultats.

Elle implique notamment de :

- ✓ définir clairement les objectifs et les attendus de la première rencontre : quel livrable au terme de la rencontre ?
- ✓ préparer en amont un cahier des charges précis des supports à présenter ;
- ✓ se donner des règles de travail : préciser les objectifs et les délais de fourniture de livrables ;
- ✓ ne pas avoir trop de contenu sur cette première rencontre et prévoir des moments de travail, de visite et de découverte du territoire partenaire ;

« Lors des rencontres entre partenaires, il faut réussir à avoir des temps de travail productifs, mais aussi ménager des temps de convivialité, car cela contribue à construire les relations. Les temps formels ne permettent pas nécessairement de se connaître aussi bien. »

Camille MATZ, GAL Pays du Voironnais

- ✓ bien penser la répartition des rôles et la co-animation de ce temps de rencontre ;
- ✓ appréhender les différences culturelles pour les dépasser ;
- ✓ veiller à ce que chacun soit dans une posture d'ouverture et de bienveillance ;
- ✓ convenir ensemble du choix de la langue commune d'échange et de travail ;
- ✓ avoir des moyens d'interprétariat, si les partenaires ne sont pas francophones ;
- ✓ savoir utiliser les outils de travail à distance ;
- ✓ mettre à l'ordre du jour la gouvernance du projet (identification du chef de file...) et les questions financières ; ces éléments doivent être abordés dès la première rencontre, être clairs et partagés à l'issue de la rencontre.



A ne pas oublier !

Le Réseau rural régional peut vous apporter un soutien via :

- un accompagnement « à la carte » en fonction des besoins : émergence de l'idée, recherche du partenaire, organisation de la première rencontre, définition de l'accord de partenariat, traduction...
- la mise à disposition d'informations liées aux différents modes d'organisation administrative et financière dans les autres pays de l'UE
- l'identification de personnes ressources locales parlant différentes langues

Contact des réseaux ruraux national et européen :

Réseau rural national : <http://www.reseaurural.fr>

Réseau rural européen : <http://enrd.ec.europa.eu/fr/> / info@enrd.eu

Pour plus d'information :

- Fiche ressource du Réseau rural national 2007-2013 : http://www.reseaurural.fr/files/fiche_ress_recherche_de_partenaires_17aout2012_1.pdf